

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 décembre 2025 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2025 12 15-06- MARCHÉ PUBLIC – Attribution du marché d'exploitation de la crèche pour la période 2026-2029.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 06/12/2025
En exercice :	33
Présents :	23
Pouvoirs :	9
Votants :	32
	Affichage du compte rendu : 23/12/2025
Présents :	Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSOIN PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.
Absents ayant remis pouvoir :	
	Geneviève HECTOR donne pouvoir à Yolande CHAREYRE Christian NEUVILLE donne pouvoir à Safi BOUKACEM Sylvain BARCET donne pouvoir à Daniel MALOSSE Isabelle VIDAL donne pouvoir à Jean-Pierre NEMOZ Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD Joao DA ROCHA donne pouvoir à Daniel JULLIEN Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne LANSOIN Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Ghislaine FROMM Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE
Absents ou excusés :	
	Mme Chantal BERTHILLON

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que le marché n°202103-S, concernant l'exploitation de la crèche, arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Une nouvelle consultation a été lancée le 24 octobre au 27 novembre 2025, sous forme d'une procédure adaptée.

A l'issue de cette période, une seule offre a été reçue de la part de l'Association des Familles de Vaugneray – Saint Laurent de Vaux.

Le montant annuel de l'offre s'élève à 30 871 €.

La durée du marché est prévue pour 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le dossier a été examiné lors de la Commission MAPA, qui s'est réunie le 15 décembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 15 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

ATTRIBUE le marché d'exploitation de la crèche à l'association des Familles de Vaugneray ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution dudit marché ainsi que les avenants éventuels.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
26.12.25
et de la publication en mairie le
26.12.25

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

